

COMMUNIQUÉ **CANADAGAP**TM COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants et participants CanadaGAP

Expéditeur : Heather Gale, Directrice générale

Date : 27 juin 2013

Objet : **Mises en candidature pour le conseil d'administration de CanAgPlus**

CanadaGAP^{MC} est à recevoir les mises en candidature pour combler les postes d'administrateurs du conseil d'administration de CanAgPlus, l'entité qui détient et exploite le programme CanadaGAP.

[Annonce: Mises en candidature pour le conseil d'administration de CanAgPlus](#)

CanAgPlus s'appuie sur des leaders bénévoles pour orienter la prise de décisions et superviser la gestion de CanadaGAP. La participation au conseil d'administration est une occasion de développement individuel et de satisfaction personnelle pour avoir fait la promotion du programme et contribué à l'amélioration de la salubrité des aliments dans le secteur des fruits et légumes frais.

Les administrateurs de CanAgPlus sont élus par les membres (c.-à-d. les participants inscrits au programme CanadaGAP) lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 18 novembre 2013 à Ottawa, Ontario. Visitez le site www.canadagap.ca/fr/events/assemblee-generale-annuelle/ pour plus de détails.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de CanAgPlus compte huit (8) administrateurs, issus des secteurs suivants :

- Quatre (4) administrateurs doivent être approuvés par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH). L'approbation du CCH peut être signifiée avant ou après l'AGA de CanAgPlus, mais dans tous les cas, les administrateurs doivent être élus par les membres de CanAgPlus pendant l'AGA.
- Deux (2) administrateurs doivent être approuvés par l'Association canadienne de distribution des fruits et légumes (ACDFL). L'approbation de l'ACDFL peut être signifiée avant ou après l'AGA de CanAgPlus, mais dans tous les cas, les administrateurs doivent être élus par les membres de CanAgPlus pendant l'AGA.
- Deux (2) administrateurs doivent être élus par les membres de CanAgPlus pendant l'AGA.

Le cas échéant, CanAgPlus verra à soumettre les noms des administrateurs au CCH et à l'ACDFL pour approbation.

Candidatures

La liste des candidats sera définie avant la tenue de l'AGA et circulée auprès des membres, puis soumise au vote le 18 novembre 2013. Conformément aux règlements de la corporation et sous réserve des règles de procédure qui s'appliquent à l'assemblée des membres, des mises en candidature peuvent être soumises à l'AGA par voie de résolution ordinaire.

Critères d'admissibilité pour les administrateurs

Il est attendu des candidats qu'ils manifestent un vif intérêt pour la prestation, l'intégrité et les objectifs du programme CanadaGAP. Pour siéger au conseil d'administration, un candidat doit, entre autres :

- Posséder une capacité de communication interpersonnelle, démontrer un leadership facilitant et favoriser la discipline de groupe et les procédures du conseil.
- Détenir une bonne compréhension et avoir de l'expérience en matière de rôles des administrateurs, des processus de groupe et des politiques et règlements corporatifs qui forment les systèmes de régie des corporations.
- Faire preuve de jugement et d'intégrité dans un rôle de surveillance.

L'expérience des candidats ayant siégé à des conseils d'administration d'organismes à but non lucratif, à des comités de gestion ou détenant une autre expérience de travail avec des conseils d'administration sera prise en compte. Le fait de détenir de l'expérience et des compétences dans les secteurs suivants est un atout :

- Une bonne connaissance du programme CanadaGAP – son fonctionnement, son évolution, etc.
- Une bonne connaissance des processus administratifs et des processus de gestion, plutôt qu'une compétence technique.
- Expérience de gestion de personnel.
- Expérience de gestion financière.
- Connaissance du contexte international en matière de salubrité des aliments.

Les administrateurs N'ONT PAS besoin d'être inscrits au programme CanadaGAP.

Durée du mandat

Les administrateurs siègent pour un mandat de deux ans. Le conseil d'administration se réunit physiquement deux fois par année et tient des conférences téléphoniques au besoin.

Comment poser sa candidature

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour siéger au conseil d'administration

doivent remplir et soumettre un formulaire de mise en candidature avant le **23 août 2013**. Les mises en candidature peuvent être effectuées par les candidats eux-mêmes.

Cliquer ici pour le formulaire: [Formulaire de mise en candidature pour le conseil d'administration de CanAgPlus](#)

Règlement général No. 1

Le règlement peut être téléchargé sur le Site Web de CanadaGAP sous la rubrique 'Accès des membres'.

Si vous n'êtes pas membre de CanAgPlus, mais que vous souhaitez poser votre candidature pour siéger au conseil d'administration, veuillez communiquer avec nous par courriel (info@canadagap.ca) ou par téléphone (613-226-4880 poste 206) pour obtenir une copie du règlement.

Renseignements supplémentaires

Visitez www.canadagap.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme CanadaGAP et sa gouvernance.

Questions ?

Vous pouvez nous rejoindre au 613-226-4880 poste 206 ou par courriel : info@canadagap.ca